

Chères et chers Actionnaires,

Nous lançons aujourd'hui une opération de refinancement avec maintien du droit préférentiel de souscription. Voici quelques éléments pour vous guider dans votre analyse et préparer votre décision de souscrire, ou non, à l'opération.

Notre Société a connu une évolution majeure en 2022 en basculant pour la première fois de son histoire dans la production commerciale d'isobutène et ses dérivés. Nous enregistrons en 2022 un chiffre d'affaires significatif (0,7m€). Dès le premier semestre 2023, il se chiffrera en millions d'euros, et est appelé à croître ensuite semestre après semestre. Ces revenus vont permettre de réduire progressivement le burn rate de notre Société, avant d'atteindre la rentabilité en 2026.

La Société est maintenant reconnue comme un acteur à même de répondre aux demandes de marchés parmi les plus exigeants, comme celui du maquillage. Ce n'est pas rien d'accompagner L'Oréal, le plus grand acteur mondial de la cosmétique, dans la réalisation de son objectif 2030 d'atteindre 95% de naturalité dans l'ensemble de ses formules.

Nous avons déjà identifié un deuxième marché de niche : celui de la Formule 1. En effet, la Fédération Internationale Automobile a décidé de n'autoriser dans cette compétition, dès la saison 2026, que des carburants produits à partir de matières premières renouvelables. Au moment où l'Europe vacille sur son projet du tout-électrique, cette décision prend une importance historique. Elle va propulser l'innovation du domaine des biocarburants : les innovations sont recherchées pour convertir diverses ressources renouvelables en carburants performants. Chaque équipe doit trouver ses solutions propres. Certains des dérivés d'isobutène que nous produisons (isooctane et ETBE), à la fois denses en énergie et présentant un indice d'octane élevé, pourraient bien permettre de faire la différence...

Dans ces deux marchés, le maquillage et la Formule 1, deux constats :

- nos dérivés d'isobutène répliquent à l'identique les performances obtenues à partir des dérivés du pétrole, mais en version bio-sourcée ;
- ils sont au cœur de la préoccupation actuelle, produire sans pétrole, sur des opportunités à très haute valeur ajoutée et donc susceptibles d'absorber notre coût de production aujourd'hui encore élevé.

Le temps est à l'exploitation des marchés de niche, en utilisant la chaîne de production de notre Horizon 2 organisée autour de notre unité de Pomacle.

Pour augmenter les volumes vendus, il s'agit maintenant de réduire les coûts, incrémentalement sur une installation donnée, et par saut d'une usine à la suivante, chaque fois plus grande et plus performante.

Notre prochaine usine sera portée par notre nouvelle filiale, ViaViridia. Les économies d'échelle ainsi qu'une plus grande intégration permettront à cette unité de produire à un coût bien moins élevé qu'aujourd'hui. Nous prolongerons notre activité commerciale dans la cosmétique et la Formule 1, et servirons de nouveaux marchés. Nous avons confié le montage financier à une banque d'affaires, et nous comptons boucler le financement d'ici l'été. En parallèle, les travaux d'ingénierie se poursuivent. Le démarrage de l'unité a été décalé de quelques mois, à mi-2026, pour tenir compte de contraintes réglementaires et des délais d'approvisionnement et de construction, allongés ces dernières années.

A terme, nous portons l'ambition de développer notre technologie dans les grands marchés des carburants aériens.



Global Bioenergies devrait voir sa technologie certifiée par l'ASTM, à l'échelle mondiale. Notre solution sera commercialisable à un prix compatible avec le transport aérien une fois le procédé amélioré au travers d'efforts supplémentaires de R&D, et déployé dans une usine de très grande taille. La partie ne fait que commencer dans les carburants aériens : aucune technologie n'est exploitée à grande échelle en dehors de celles basées sur les huiles de friture usagées, qui présente de nombreuses vertus mais dont le potentiel est limité par la ressource. D'autres technologies, basées sur l'utilisation d'autres ressources, seront nécessaires à l'avenir. Notre technologie, si différente des autres parce que basée sur la production fermentaire d'un gaz, a le potentiel de faire partie des quelques solutions retenues pour le long terme.

L'opération de refinancement qui démarre aujourd'hui nous permettra de poursuivre et d'accélérer nos efforts sur les projets de court, moyen et long terme.

Bien cordialement,

Marc Delcourt
Co-fondateur &
Directeur Général

Corinne Granger
Présidente du
Conseil d'administration

" Je considère que l'action ALGBE est actuellement sous-cotée, et certains d'entre vous nous ont écrit pour partager ce constat et exprimer leur déception. Etant personnellement actionnaire de la Société à hauteur de 2,59%, je contribuerai à cette opération en souscrivant à hauteur de 160 000 €."

Marc Delcourt

Les raisons d'investir



Une technologie radicalement innovante pour des produits à forte valeur ajoutée

- Technologie de rupture dans le domaine de la biologie synthétique, protégée par une quarantaine de familles de brevets
- Parfait substitut renouvelable à l'isobutène pétrolier et ses dérivés : marché actuel de 15 millions de tonnes par an



Des avantages préservés par rapport aux solutions pétrolières existantes

- Maintien intégral des performances
- Entière compatibilité avec les équipements et infrastructures actuels



Des débouchés commerciaux multiples et durables

- Cosmétique : maquillage et soins naturels
- Carburants routiers : additifs de haute performance pour la Formule 1 et plus largement tout moteur à essence
- Carburants aériens : carburant d'aviation bas carbone en cours de certification par l'ASTM

Retrouvez toute l'information sur l'opération :

www.globalbioenergies-invest.com



07 70 26 36 45

augmentationdecapital@global-bioenergies.com



Des partenaires solides d'envergure mondiale

- L'Oréal : premier actionnaire via le fonds BOLD et premier client d'Isonaturane®
- Shell : partenariat de recherche en cours dans le domaine des carburants routiers bas carbone



Une trajectoire financière bien établie

- Premier chiffre d'affaires significatif en 2022 (0,7m€) avec un décollage prévu en 2023
- Réduction progressive du burn rate grâce à des ventes commerciales croissantes
- Atteinte de la profitabilité à l'horizon 3 avec l'entrée en exploitation de l'usine ViaViridia



Les modalités de l'opération



6 ACTIONS
NOUVELLES



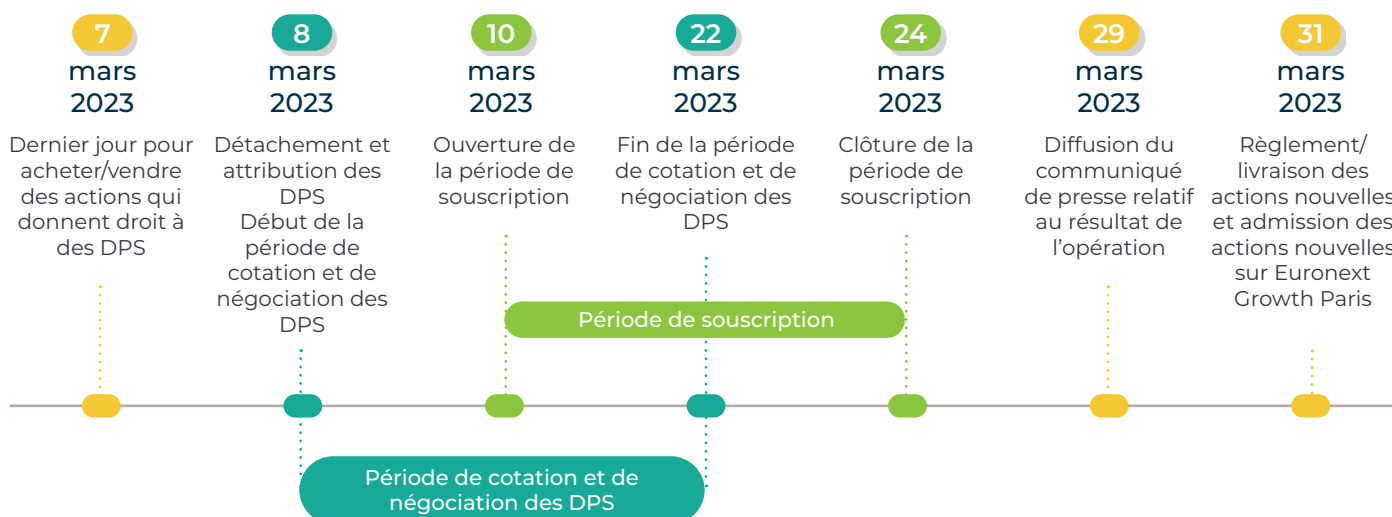
AU PRIX UNITAIRE
DE 2,07€



POUR 25 DPS
EXERCÉS

- Opération garantie à hauteur de 75 %
- L'émission sera réalisée à raison de 6 actions nouvelles pour 25 actions existantes
- Chaque action existante donnera droit à 1 droit préférentiel de souscription (« DPS »)
- L'exercice de 25 DPS permettra de souscrire 6 actions nouvelles au prix unitaire de 2,07 €
- Engagement de souscription à hauteur de leur quote-part (soit environ 15 %) de **L'Oréal (BOLD)** et **Marc Delcourt** (Co-fondateur et Directeur Général)

Calendrier indicatif



Pendant les journées des 23 et 24 mars 2023, les DPS seront exerçables mais non négociables.

Important

- **Si vous n'avez pas reçu votre bulletin de souscription**, contactez dans les meilleurs délais votre intermédiaire financier ou, si vos actions sont au nominatif pur, Société Générale Securities Services (SGSS), gestionnaire du registre nominatif pour le compte de Global Bioenergies.
- **À l'issue de la séance de Bourse du 24 mars 2023, les DPS non exercés perdront toute valeur.** Pour protéger votre patrimoine, vous devrez soit les exercer, soit les vendre sur le marché pendant leur période de négociation. Les ordres passés hors délai ne seront pas pris en compte. Selon votre situation, il vous faudra vous rapprocher de votre intermédiaire financier ou de Société Générale Securities Services (SGSS) pour connaître les délais qui vous sont applicables.
- La vente des DPS sera soumise aux prélèvements sociaux, à la fiscalité des plus-values de cession de valeurs mobilières et aux frais d'intermédiaires financiers.

Votre participation à l'opération

(en tant qu'actionnaire de Global Bioenergies)

1 - Détachement du droit préférentiel de souscription (« DPS »)

Chaque action Global Bioenergies inscrite sur votre compte-titres le 7 mars 2023, veille de la date de détachement du DPS, vous donnera droit à un DPS. Le détachement du DPS, le **8 mars 2023** entraînera un ajustement automatique à la baisse du cours de l'action Global Bioenergies correspondant à la valeur du DPS détaché. Votre patrimoine restera identique à l'issue du détachement du DPS (**8 mars 2023**) étant alors constitué de vos actions Global Bioenergies sans les DPS (dites « actions ex-droit ») et de vos DPS.

2 – Les choix qui s'offriront à vous (sous réserve d'éligibilité de l'offre dans votre pays de résidence)

JE PARTICIPE à l'opération

Choix 1

Suivi total – exercice de tous mes DPS

J'exerce tous mes DPS pour souscrire à titre irréductible des actions nouvelles au prix de 2,07 € par action

- ▶ Je suis assuré d'obtenir le nombre d'actions nouvelles correspondant au nombre de DPS exercés.

Je peux également souscrire davantage d'actions nouvelles pour augmenter ma quote part de détention du capital :
1/ avec garantie du nombre d'actions nouvelles alloué en achetant le nombre de DPS correspondants sur le marché.
2/ sans garantie quant au nombre d'actions nouvelles qui me sera alloué (ordre dit « à titre réductible »).

Choix 2

Suivi partiel – exercice d'une partie de mes DPS

J'exerce une partie de mes DPS et je vends mes DPS non exercés sur le marché durant leur période de négociation. Le montant perçu de la vente des DPS compense patrimoniallement la dilution en capital.

JE NE PARTICIPE PAS à l'opération

Choix 1

Pas de suivi et vente de la totalité de mes DPS

Je vends la totalité de mes DPS sur le marché. Le montant perçu de la vente des DPS compense patrimoniallement la dilution en capital (dans l'hypothèse où le DPS est cédé à sa valeur théorique).

Je n'oublie pas de prendre en compte l'impact fiscal de cette vente et les frais des intermédiaires financiers.

Choix 2

Pas de suivi ni de vente de mes DPS

Mes DPS non exercés deviendront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 24 mars 2023. La caducité entraîne leur disparition sans compensation ni indemnisation et induit une perte de valeur patrimoniale pour l'actionnaire.

3 - Transmission de vos instructions

La date limite pour acheter ou vendre les DPS est fixée au 22 mars 2023.

La date limite pour exercer vos DPS est fixée au 24 mars 2023. Cependant, il vous faudra être attentif aux délais (date et heure limites) demandés par votre intermédiaire financier : ces délais peuvent varier d'un intermédiaire à l'autre. Attention : il vous faudra aussi prendre en compte le délai d'acheminement pour les ordres transmis par voie postale. Seule la date de réception des ordres sera prise en compte.

Exemple pour un actionnaire détenant 80 actions et choisissant de participer à l'opération

Scénario 1 : arrondi supérieur du nombre d'actions nouvelles

80 DPS détenus



Achat de 20 DPS complémentaires sur le marché durant leur période de négociation



Exercice de 100 DPS permettant la souscription de 24 actions nouvelles au prix unitaire de 2,07 €
▶ Prix de souscription = 2,07 € x 24 = 49,68 €
(+ coût d'achat des DPS complémentaires)

Scénario 2 : arrondi inférieur du nombre d'actions nouvelles

80 DPS détenus



Exercice de 75 DPS permettant la souscription de 18 actions nouvelles au prix unitaire de 2,07 €
▶ Prix de souscription = 2,07 € x 18 = 37,26 €



Vente des 5 DPS excédentaires non exercés durant leur période de négociation

Le présent document ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « Règlement Prospectus »).

En application des dispositions de l'article L.411-2-1^{er} du Code monétaire et financier, et de l'article 211-2 du Règlement général de l'AMF, l'opération ne donnera pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8.000.000 €.

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (autre que la France) et du Royaume-Uni (les « États Concernés »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États Concernés. Par conséquent, les valeurs mobilières peuvent être offertes et seront offertes uniquement (i) au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus, pour tout investisseur d'un État Concerné, ou au sens du Règlement (UE) 2017/1129 tel que faisant partie du droit national en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (le « UK Prospectus Regulation »), pour tout investisseur au Royaume-Uni, (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus ou dans le UK Prospectus Regulation, selon le cas), ou (iii) conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Global Bioenergies d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus, du UK Prospectus Regulation et/ou des réglementations applicables dans ces États Concernés.

La diffusion du présent document n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée au sens de l'article 2(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent document est adressé et destiné uniquement aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (i) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order 2005 (tel qu'amendé)), (ii) aux personnes visées par l'article 49(2)(a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordre ou (iii) à toutes autres personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en rapport avec l'émission ou la vente de tout titre peut être légalement communiquée ou faire l'objet d'une communication (toutes ces personnes étant désignées comme « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des valeurs mobilières objets du présent document ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Le présent document ne peut être publié, distribué ou diffusé aux États-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce document ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux États-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce document n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux États-Unis et ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. Global Bioenergies n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis en vertu et conformément au Securities Act ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.

Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon.

Le présent document contient des indications sur les objectifs de Global Bioenergies ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Global Bioenergies. Global Bioenergies n'est pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Ces informations sont données uniquement à la date du présent document. Global Bioenergies ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable. Enfin, le présent document peut être rédigé en langue française et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.